

UES MACIF (SAM/AMM/MFE)

MIEUX CONNAITRE LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE

PETIT GUIDE À L'USAGE DES SALARIÉS FO répond à vos questions!



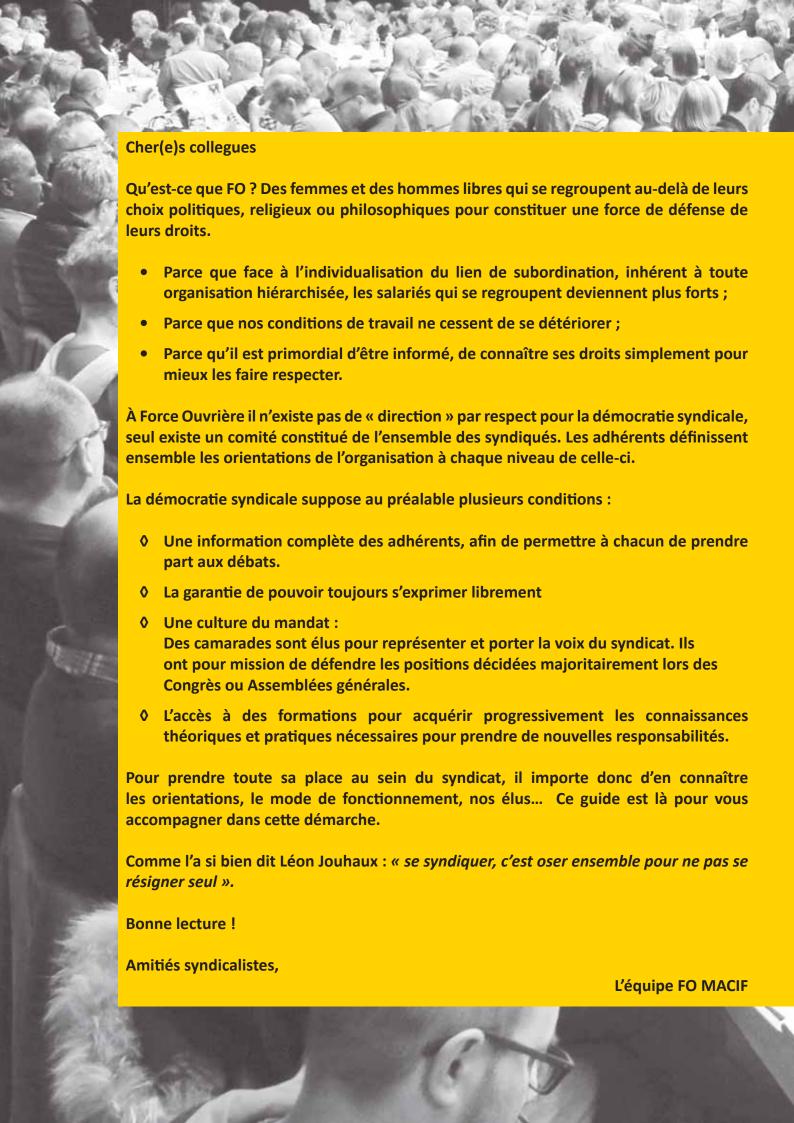
www.fomacif.fr

INTRODUCTION	 P.5
1èRE PARTIE : LA CGT FORCE OUVRIÈRE	 P.7
Principes du syndicat CGT-FO FORCE OUVRIÈRE, un syndicat confédéré Un peu d'histoire L'action de FO :	 P.8 P.9 P.13
REVENDIQUER - AGIR - NÉGOCIER	 P.14
2 ^{èME} PARTIE : FO DANS L'UES MACIF	 P.15
Informations sur la section FO dans l'UES M. Les principales revendications défendues pa Instances et structuration sociale	P.16 P.17
de l'UES MACIF	 P.18
3 ^{ÈME} PARTIE : SE SYNDIQUER	 P.19
Pourquoi faut-il se syndiquer ?	 P.21
Qui est concerné par le syndicalisme ?	 P.23
À quoi engage l'adhésion à FO ?	 P.24
L'adhésion à FO : Combien ? Pourquoi ?	 P.25
Comment régler ma cotisation ?	 P.26
À quoi sert ma cotisation 2	P 26-27

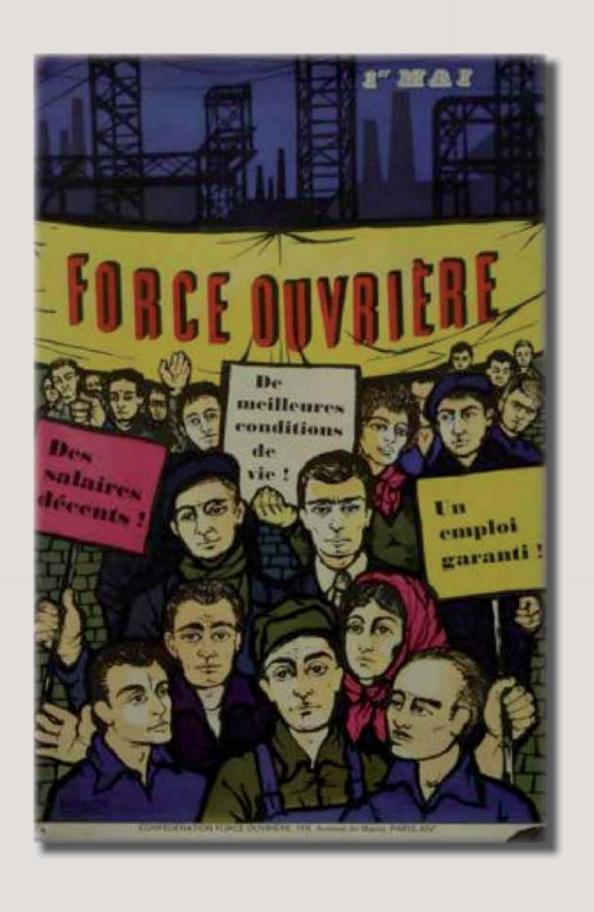


Annexe 1 - La Charte d'Amiens

Annexe 2 - Création de la C.G.T.-FO Déclaration du 15 avril 1948



PREMIERE PARTIE LA CGT-FO



PRINCIPES DU SYNDICAT CGT-FO

dehors de toute considération politique, philosophique ou religieuse, Force Ouvrière rassemble les salariés soucieux de défendre leurs intérêts matériels et/ou moraux face aux pouvoirs publics et au patronat, à la différence des partis politiques qui ont pour vocation, eux, de rassembler un maximum de citoyens en vue d'accéder à l'exercice du pouvoir, autrement dit à la gestion de l'État. La Charte d'Amiens bâtit un syndicalisme indépendant (Cf. Annexe 2), notamment vis à vis des partis. Différentes entorses à ce texte fondateur sont à l'origine de scissions dans le mouvement syndical ouvrier. Par définition, notre Syndicat se place donc comme un contrepoids à toutes les représentations politiques qu'elles soient nationales, régionales, départementales ou locales qui exercent peu ou prou un pouvoir décisionnaire ou économique.

Force Ouvrière attache une attention toute particulière aux idéaux républicains et y reste fidèle en condamnant <u>fermement</u> toute forme de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et d'intégrisme. De même, Force Ouvrière proclame l'unité profonde de tous les travailleurs, avec ou sans emploi.

Notre syndicat réaffirme son attachement au syndicalisme confédéré qui laisse une place de premier ordre à la parole de chacun de nos camarades.

Seul le syndicalisme confédéré FORCE OUVRIERE défend tous ces principes. Il préserve ainsi le syndicalisme libre et revendicatif, réformiste par nature, nécessaire aux salariés pour leur assurer des perspectives de progrès social et économique

POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ LE SITE DE LA CONFÉDÉRATION CGT-FO :

www.force-ouvriere.fr



FO, UN SYNDICAT CONFÉDÉRÉ

La Confédération rassemble l'ensemble des représentations Force Ouvrière du secteur privé ainsi que du secteur public. La Confédération CGT-FO, c'est donc plus de 15 000 implantations syndicales réparties sur tout le territoire (en Métropole et dans les DROM - COM) avec 103 Unions départementales (UD), dans tous les

secteurs d'activité avec 33 Fédérations nationales définies par secteur d'activité (Employés et cadres, Services publics et de santé, Pharmacie, Transports, Industries chimiques, Enseignement, Défense, Action sociale, Agro-alimentaire, etc.).

Un rôle: Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques avec un but unique: représenter leurs intérêts communs. Les statuts de l'organisation constituent la charte commune. Ces statuts sont consultables en ligne sur:

www.force-ouvrière.fr

Les mots-clefs: Liberté, Démocratie, Indépendance.

Une conviction : Le syndicat n'a pas vocation à exercer quelconque pouvoir. Son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.

Des outils : Le contrat, l'action, les revendications.

Au niveau départemental : Dans tous les départements, les syndicats FO rassemblent toutes les branches professionnelles au sein de l'Union Départementale des Syndicats CGT Force Ouvrière (UD FO).

Les Unions départementales s'inscrivent pleinement dans les principes définis ci-dessus. Leur action consiste donc à les décliner au plan départemental.

Ainsi, les Unions départementales assument la représentation des salariés dans tous les organismes départementaux :

- Caisse primaire d'Assurance maladie
- Caisse d'allocations familiales
- Pôle Emploi
- Conseil de Prud'hommes
- Organismes de la formation professionnelle Etc.

Les Unions départementales assurent par ailleurs l'accueil des salariés qui souhaitent adhérer à FO et les mettent en relation avec les syndicats FO de leur branche professionnelle.

Les Unions départementales mettent également à la disposition des adhérents et des salariés, naturellement dans des conditions différentes, un certain nombre de services (juridique, consommateurs, etc.) Première partie : la CGT-FO

Les Unions départementales se chargent également de l'organisation d'actions et de manifestations locales ou en relai d'actions syndicales dont la Confédération prend l'initiative.

Les salariés sont rattachés à un syndicat, une UD et une Fédération.

La Confédération dispose d'une association de consommateurs (l'AFOC) à laquelle chaque adhérent FO est aussi adhérent de droit (adhésion comprise dans la cotisation). Dans chaque département il existe un délégué de l'AFOC : adressez-vous simplement à votre Union départementale FO.

Pour en savoir plus, consulter :





Le site de la Fédération des Employés et Cadres :

http://www.fecfo.fr/

Quelques sites d'Unions Départementales :

UD de Loire Atlantique : http://force-ouvriere44.fr

UR Régionale d'Ile-de-France: http://udfo75.nuxit.net/

UD du Nord :

http://www.udfo59.org/

UD du Rhône : http://fo69.fr

UD des Deux-Sèvres :

http://79.force-ouvriere.org/

UD des Bouches du Rhône http://force-ouvriere13.org/



Le site de la section fédérale des assurances

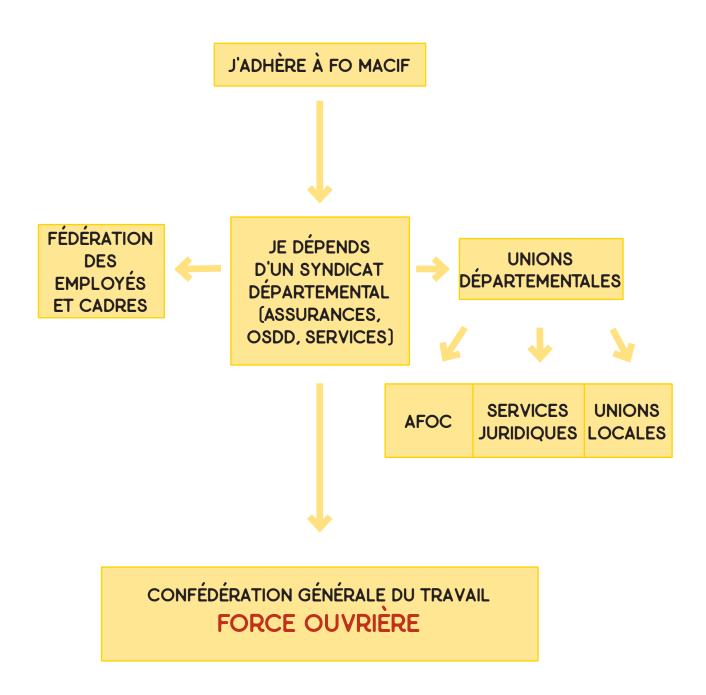
http://foassurances.unblog.fr/



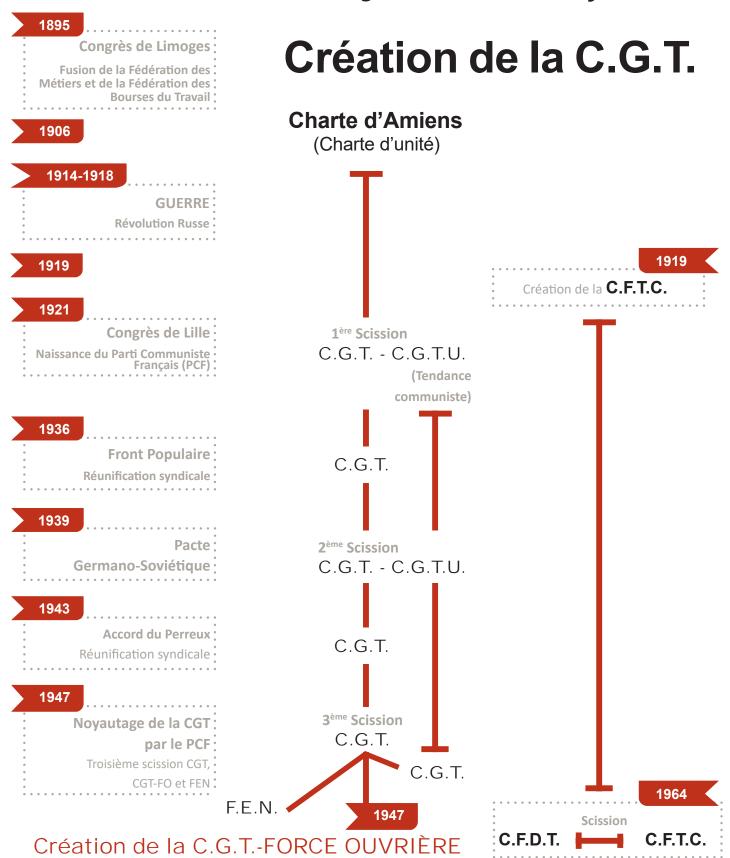
Le site de la section FO MACIF:

http://www.fomacif.fr/

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



FO continue la C.G.T. ses origines de 1895 à aujourd'hui



Les syndicats confédérés FORCE OUVRIERE représentent les tendances de la C.G.T. depuis ses origines et s'imprègnent de la ligne traditionnelle du mouvement syndical Français.

UN PEU D'HISTOIRE

FO est un syndicat et trouve son origine dans la première Confédération Interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895. Celle qu'on nommait «Confédération Générale du Travail» (CGT) avait pour seul objet la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence du Parti Communiste Français. La main mise d'un parti politique bafoue l'idéal d'indépendance de la lutte syndicale : une scission est inévitable. Toutes celles et ceux attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de leur syndicat. Les membres choisissent leur combat, non le Parti. Fruit de cette pensée, « Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière» (la CGT-FO) naît en Avril 1948.



Mais pourquoi avoir conservé l'acronyme CGT?

L'acronyme CGT a été adopté dès les origines du mouvement interprofessionnel. Afin de poursuivre l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale de ce mouvement, il est de notre devoir de rester fidèles aux lettres C, G et T. La CGT-FO est désormais largement connue sous le nom de Force Ouvrière ou FO.

Profondément attachée aux valeurs républicaines (Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité), FO refuse toute influence qu'elle provienne du patronat, des gouvernants, des partis politiques, d'une philosophie ou bien même d'une religion. L'orientation indépendante du syndicat FO se base sur la Charte d'Amiens (en fin de guide) cherchant à regrouper toutes les luttes professionnelles « en dehors de toute école politique ».

Depuis ses origines, Force Ouvrière ne prend pas position à l'occasion des consultations politiques électorales à tous les niveaux. La seule exception a eu lieu en 1969, à l'occasion d'un référendum à propos de la fusion du Sénat avec le Conseil économique et social. Force ouvrière considérait cette réforme comme une

voie ouverte au corporatisme et à l'intrusion du politique dans le mouvement syndical. L'indépendance était menacée, la CGT-FO s'était alors prononcée.

La CGT-FO est à l'origine de la création de nombreuses structures de protection sociale collective (UNEDIC - Retraites complémentaires notamment). Selon notre vision, la pratique contractuelle pose les fondations de la construction et du développement des droits collectifs à tous les niveaux (interprofessionnel branches d'activité - entreprises).

En ce sens, Force Ouvrière a toujours combattu le "tout État" comme le "tout marché".

Force Ouvrière défend le service public ainsi que la Sécurité Sociale puisque ces structures garantissent des droits égaux à tous les citoyens. Le combat historique mené en 1995 contre l'étatisation de la Sécurité Sociale s'inscrit dans cette droite lignée. Autre combat, FO s'oppose à la refonte sociale, à l'origine de conflits avec le patronat. Livrer au marché toutes les structures collectives et solidaires ne nous apparaît pas comme une solution viable.

Ligne de conduite de Force Ouvrière depuis 1895, l'indépendance syndicale est aussi ce qui assure son avenir en tant que valeur fondamentale.

L'ACTION DE FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUER, AGIR, NÉGOCIER

Le syndicat a pour but :

- de poursuivre l'amélioration des conditions des salariés, de défendre leurs intérêts professionnels.
- de resserrer les liens de solidarité et d'unir tous les salariés afin de pouvoir lutter contre leur exploitation.
- d'œuvrer à l'émancipation des salariés.

La revendication est la première raison d'être du syndicat

Revendiquer, c'est **formuler ce que nous voulons**, exiger de nouveaux droits et des garanties solides pour les salariés concernés.

Pour faire respecter les droits des salariés, **l'action est indispensable**. Lorsque la Direction Générale ignore aussi bien l'expression du syndicat que celle des salariés, notre responsabilité est d'organiser des mobilisations qui vont de la signature de pétitions à la grève. La grève n'est qu'un dernier recours.

Les revendications doivent se traduire par des avancées concrètes. Pour ce faire, l'étape de la négociation est incontournable. Le syndicat, sur la base du rapport de force établi, rencontre la Direction Générale pour obtenir l'ouverture de négociations et la pousser à prendre des décisions attendues par les salariés.

L'action du syndicat revêt plusieurs formes :

- l'action interprofessionnelle, en lien avec nos Fédérations et la Confédération, nos Unions départementales et Unions locales,
- des interventions pour défendre des dossiers individuels (ceux des camarades syndiqués étant prioritaires),
- la défense des salariés par notre action au sein du Comité Social et Économique,
- des interventions sur des dossiers collectifs : salaires, hausse du ticket restaurant, moyens matériels. (informatique, immobilier...) effectifs, temps de travail, déplacement, précarité, recrutement des travailleurs handicapés et adaptation des postes de travail, formation professionnelle, sécurité des salariés, réglementation relative à la gestion des mouvements et des carrières...

DEUXIEME PARTIE FO DANS L'UES MACIF





Présente depuis longtemps à la MACIF, notre organisation syndicale était auparavant implantée de manière très inégale dans chaque région. Représentatifs depuis 2019, nous sommes désormais présents sur l'ensemble du territoire de l'UES et plusieurs centaines de collègues sont devenus adhérents.

Malgré les multiples restructurations de l'entreprise et les réorganisations permanentes, les représentants FORCE OUVRIERE continuent d'être au maximum sur le terrain au plus près des salariés pour être à votre écoute et porter vos revendications.

Dans une entreprise où l'humain est remplacé par des chiffres, où les directions sont de plus en plus éloignées des salariés, où le télétravail et le management isolent les salariés, nous souhaitons être le lien entre tous.

Entre l'acceptation systématique des uns et l'opposition automatique des autres, FO porte une voix différente. Nous souhaitons apporter aux salariés un soutien determiné et indépendant de l'employeur tout en gardant

la capacité à négocier pour obtenir un compromis favorable aux salariés. C'est cette ligne que nous avons défendue ces dernières années et qui nous a amenés à signer certains accords et à en refuser d'autres.

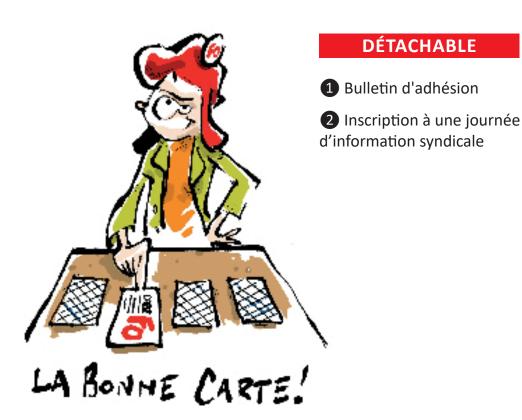
L'évolution de la structure MACIF, comme sa position au sein du Groupe AEMA, nécessite un syndicat au plus près de chacun de vous malgré une organisation d'entreprise qui tente chaque jour d'éloigner un peu plus les salariés de leurs représentants.

Adhérer à FORCE OUVRIERE au sein de la MACIF, c'est garder ses idées, sa liberté de penser et ses convictions.

Ce n'est pas le syndicat qui vous dicte quoi dire et penser, mais vous qui décidez des

actions que le syndicat doit mener.





DÉTACHABLE

Augmenter votre pouvoir d'achat **Défendre** les droits de tous les salariés Se battre pour vos conditions de travail

TOUS concernés!

Être à votre écoute, répondre à vos interrogations **Disponibles** pour vous Déterminés et engagés





Bulletin d'adhésion

À remplir et renvoyer à :

 Fédération FO des Employés et Cadres Délégation nationale FO MACIF
 54, rue de Hauteville
 75010 PARIS



- Par M@il à : fomacif@gmail.com
 - Ou à un représentant FO

NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL	VILLE		
TÉLÉPHONE	M@il (Perso)		
FONCTION			
SERVICE			
LIEU DE TRAVAIL (VILLE)			
JE DÉCLARE ADHÉRER À FO			
À LE			
SIGNATURE:			

☐ Je m'oppose à recevoir des informations de l'organisation syndicale

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat FO MACIF. Elles sont conservées pendant une période de 10 ans et sont destinées pour les communications du syndicat FO MACIF. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant soit par mail : fomacif@gmail.com.



NOM	<u> </u>	
PRÉNOM		
ADRESSE		
CODE POSTAL	VILLE	
TÉLÉPHONE		
FORIOTION		
FONCTION		
SERVICE		
LIEU DE TRAVA	IL (VILLE)	
☐ Je suis intéressé(e) pour participer à une journée d'information syndicale FO sur mon temps de travail et accepte d'être recontacté(e).		
À	LE	

SIGNATURE:





Les principales revendications défendues par FO



- FO demande des augmentations générales pour tous, au moins égales à l'inflation
- FO revendique la mise en place d'un 14e mois (dispositif de rémunération pérenne)
- FO se bat contre l'individualisation des salaires
- FO demande l'arrêt du management par objectif, source de pression et de mal-être pour de nombreux salariés
- FO affirme que le manque d'effectif engendre une surcharge de travail dégradant la santé des salariés et demande des embauches en CDI partout où c'est nécessaire
- FO revendique le maintien des emplois et des sites de travail existants
- FO réclame une meilleure gestion des carrières prenant réellement en considération les demandes de mobilités

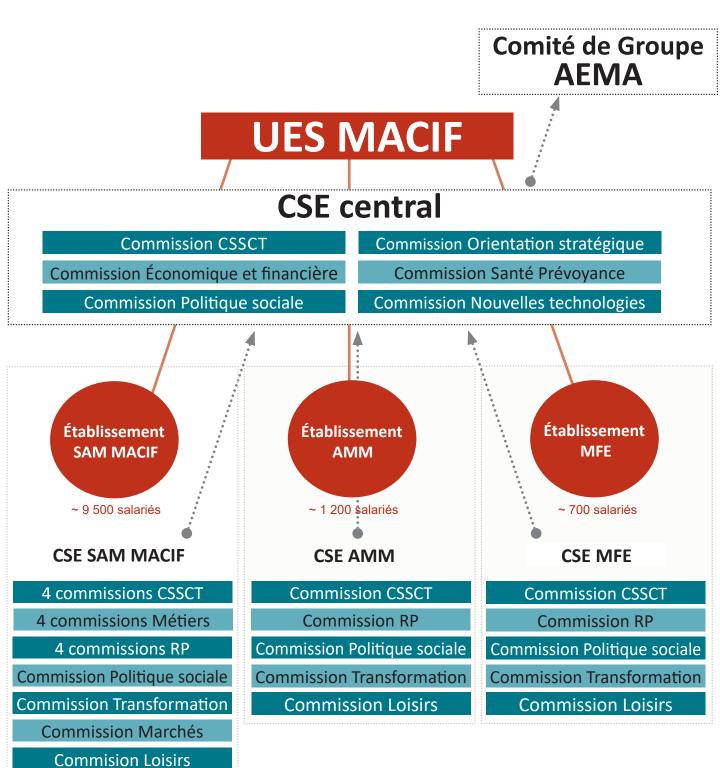


- FO rappelle l'importance d'un bon équilibre vie pro / vie privée et continue à dénoncer l'amplitude horaire qui augmente régulièrement
- FO demande une vraie politique seniors (valoriser l'expérience acquise et accompagner ses salariés avec un temps de travail adapté)
- FO dénonce les sanctions, toujours plus nombreuses et mal proportionnées par rapport aux faits, ainsi que les entretiens de recadrage injustifiés
- FO réclame l'arrêt des actions infantilisantes, l'arrêt du tchat comme outil managérial et la mise en compétition entre collègues et entre sites
- FO revendique le maintien ou la mise en place de pauses libres
- FO demande de ne pas multiplier les activités simultanées (ex : tél et mail en même temps)



- FO souhaite l'amélioration des congés spéciaux et familiaux
- FO revendique que les formations soient en présentiel et à proximité
- FO continue de réclamer plus de formations techniques et qualifiantes
- FO demande que les salariés soient équipés à domicile de matériel ergonomique pour permettre le télétravail dans de bonnes conditions
- FO exige l'arrêt de l'écrêtage et la suppression des plafonds de dépassements
- FO défend le maintien ou la mise en place des titres restaurant pour tous les télétravailleurs
- FO défend un CSE qui bénéficie à TOUS les salariés (Allocations, chèques vacances / cadeaux, billetterie)

INSTANCES ET STRUCTURATION SOCIALE DE L'UES MACIF



TROISIÈME PARTIE SE SYNDIQUER





Pourquoi faut-il se syndiquer?

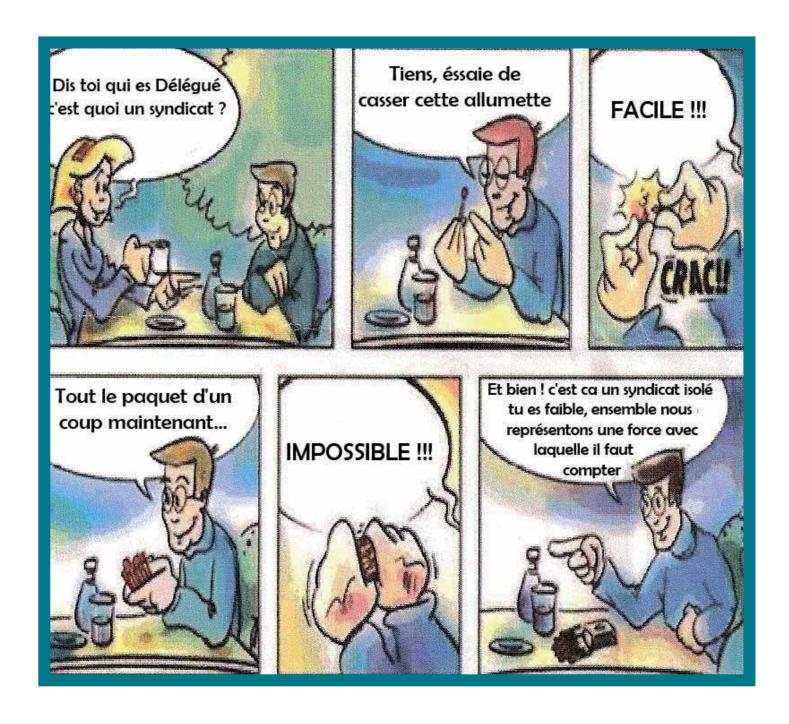
Se syndiquer c'est:

- → Se défendre, car les statuts, les conventions collectives ont fait et font toujours l'objet de remises en cause. L'objectif numéro 1 des employeurs comme des pouvoirs publics restant la réduction à toute force du coût du travail et donc de tout ce qui concerne les droits des salariés.
- → Revendiquer, car les richesses s'accroissent et la modalité la plus efficace de partage de cellesci, c'est encore et toujours la revendication salariale, qui soutient la consommation intérieure et finance notre protection sociale.
- → **Être solidaire**, car personne ne peut prétendre contrebalancer seul la puissance des employeurs et de la finance.

Mais pour cela, **il faut une organisation libre et indépendante**, qui s'appuie sur ses adhérents, ses militants, qui crée des syndicats, qui multiplie ses implantations. Et chaque année, Force Ouvrière crée de nouvelles implantations.

La Confédération Force Ouvrière est présente à travers ses Unions départementales.

Vous avez un syndicat des assurances sur votre département qui vous permettra de vous défendre, de porter vos revendications et qui vous permettra de bénéficier de la solidarité de tous ses adhérents. Alors rejoignez-nous, faites le premier pas, c'est un droit et l'expression de votre libre arbitre dans une société où bien souvent d'autres font tout pour penser à notre place.



QUI EST CONCERNÉ PAR LE SYNDICALISME?

Tous les salariés, c'est à dire, toutes celles et tous ceux qui perçoivent un salaire en contrepartie de leur travail, y compris ceux qui sont à la recherche d'un emploi ou privé d'emploi.

En fait, le syndicalisme c'est la solidarité entre tous les salariés, quelles que soient leur situation, leur secteur d'activité, leur qualification et leur âge.

Comment mettre cette solidarité en action ?

syndicat, afin d'échapper au nombre et la détermination jeu des employeurs qui nous des adhérents et des militants. oppose les uns aux autres et licencie les uns comme les la forme, ça s'entretient ; syndiqués, mais ne font rien autres.

Quelle est la force d'un syndicat?

En étant ensemble dans un Celle que lui donnent le Certains pensent qu'ils sont Mais une force, c'est comme ouvertement ou non sur les en matière syndicale, il faut eux-mêmes. toujours plus d'adhérents informés et formés, pour défendre leurs droits obtenir de nouvelles avancées et garanties sociales.

Pourquoi les salariés ne sont-ils pas tous syndiqués?

assez forts pour se défendre D'autres comptent

Pour toutes ces raisons, un vrai syndicat est indispensable!

Regardez autour de vous, de regroupements en réorganisations, les entreprises deviennent de plus en plus fortes. Elles gagnent de plus en plus de terrain et s'engouffrent dans le secteur public où la «privatisation» est à l'œuvre.

Le moyen de se regrouper pour les salariés, c'est le syndicat. Un syndicat libre et indépendant crée un rapport de force qui permet de négocier d'égal à égal, afin d'obtenir ce que vous n'obtiendrez jamais seuls.

À QUOI ENGAGE L'ADHÉSION À FO ?

Quelles sont mes obligations?

Le syndicat FO repose sur un fonctionnement autonome et démocratique, les décisions y sont prises en assemblée à la majorité. Pour une meilleure représentativité, votre présence apparaît indispensable.

Choisir un syndicat, c'est aussi s'engager. S'engager pour défendre vos droits mais également s'engager auprès des autres camarades FO, leur être solidaires. Les obligations d'une adhésion ne vont pas plus loin

que cette obligation de solidarité, d'une participation régulière aux assemblées et du versement de votre cotisation.

À chacun de définir le temps et la manière dont il souhaite vivre « son » syndicalisme.

- → Adhérer : Votre adhésion sert autant la défense de vos droits que ceux des autres salariés. Grâce à chacune des adhésions, votre syndicat gagne du poids qui représente autant de force dans les différentes négociations. L'adhésion devient un acte significatif et responsable.
- → Militer: Vous participez activement à la vie de votre syndicat, vous défendez vos idées, vous prenez en charge les revendications et vous faites partager vos convictions aux autres. Votre vie se remplit, vous avez le sentiment fondé d'être utile, de ne plus subir.
- → Assurer des responsabilités : Vous vous êtes pris au jeu du militantisme, les syndiqués reconnaissent vos qualités et vous font confiance, alors les responsabilités vous attendent. De représentant de proximité à délégué syndical, de secrétaire de syndicat à secrétaire départemental, de conseiller prud'homal à administrateur d'un organisme social, etc., elles ne manquent pas...

À FO toutes les opinions peuvent s'exprimer et toutes les voix sont légales. Le débat, la confrontation des idées sont la force de notre organisation, ne l'oublions pas !



L'ADHÉSION À FO: COMBIEN ? POURQUOI ?

L'indépendance de notre syndicat repose sur le paiement des cotisations de tous les adhérents. Pour être libre et indépendant, le syndicat se prive (au maximum) de ressources d'origine extérieure (lobbying, sponsoring, subventions...).

L'adhérent achète une carte annuelle et un timbre mensuel (soit 12 par an).

Le montant des cotisations (carte + timbres) résulte de l'addition de plusieurs critères :

- un montant de base fixé par la Confédération, destiné au fonctionnement de l'organisation confédérale,
- une quote-part fixée par la Fédération de rattachement
- une quote-part fixée par chaque Union départementale
- une quote-part fixée par le syndicat départemental

La cotisation est équivalente à au moins une heure de salaire par mois.

La MACIF, la cotisation à Force Ouvrière revient entre 4€ et 5€ par mois (selon le département ou sa classification), avec le crédit d'impôt (crédit d'impôt égal à 66%).

Adressez-vous auprès d'un représentant Force Ouvrière de votre entourage pour plus de précisions.

COMMENT RÉGLER MA COTISATION ?

La qualité d'adhérent s'acquiert en acquittant une cotisation auprès de sa section syndicale.

Vous pouvez régler votre cotisation comme vous le souhaitez : par mois, par trimestre, par an, selon la décision prise par les syndiqués au sein de leur syndicat.

Un salarié adhérant en cours d'année se verra proratiser sa cotisation.

Important : 66 % de votre cotisation sont remboursés en crédit d'impôt.

A quoi sert ma cotisation?

Pour le syndicat, la cotisation permet notamment de financer :

- Les Congrès
- Les formations
- Des actions en justice (dossiers individuels et collectifs)
- La production de documents (notamment lors des élections professionnelles), etc.

À FO, la défense de ses droits passe par la formation de l'adhérent. De la connaissance de ses droits naît leur défense. Adhérer à FO permet d'avoir accès à plus d'informations.

FO fonctionne sur un principe simple : la participation de tous les adhérents aux diverses décisions prises. Adhérer permet de donner son avis, de faire entendre sa voix, de partager son analyse sur les positions ou décisions prises par le syndicat. L'adhésion donne également accès à tout le soutien que peut apporter une grande organisation dans différents domaines :

DROIT DU TRAVAIL

Convention collective, Code du travail, contrat de travail, statuts particuliers, salaires, horaires, congés, hygiène et sécurité, égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes, droits des handicapés, discrimination, harcèlements moral et sexuel, médecine du travail, etc. Dans tous ces domaines, FO est en mesure de renseigner, de vérifier, de préciser, d'orienter, de conseiller tous les salariés qui le souhaitent.

PROTECTION SOCIALE

Sécurité sociale, allocations familiales, caisses de retraite, assurance chômage, AFPA, formation professionnelle, etc.., FO a des administrateurs dans tous les organismes sociaux, qui peuvent vous expliquer les démarches à engager, suivre un dossier urgent, faire corriger de possibles erreurs, etc.



PRUD'HOMMES

En cas de besoin FO peut vous aider à saisir le Conseil de Prud'hommes ; FO a des élus conseillers prud'homaux dans toutes les sections. Indépendamment de cette possibilité, des défenseurs syndicaux peuvent, sous certaines conditions, assurer votre défense.

Contactez l'Union départementale de votre lieu de travail.

DANS LA VIE QUOTIDIENNE

FO peut vous informer, vous conseiller et vous aider dans la recherche d'un logement social (1%logement), l'établissement de votre déclaration de revenus, etc.

Mais surtout, les syndiqués FO ont la possibilité de recourir aux services de l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC) pour les litiges liés à la consommation. Elle est présente dans tous les départements au sein des Unions départementales FO.

Le site de l'Association de consommateurs FO: http://afoc.net

Mais également plein d'autres avantages :



LA FORMATION SYNDICALE

Tous les salariés à jour de leurs cotisations ont droit à une formation syndicale de 12 à 18 jours par an. C'est la loi. Ces formations ont la plupart du temps lieu dans l'Union départementale dont vous dépendez.



LA PROTECTION JURIDIQUE

Chaque adhérent(e) FO, à jour de ses cotisations, bénéficie d'une assurance «Protection juridique vie professionnelle». Cette protection intervient, dans le cadre de l'exercice de son métier, en cas de poursuites d'un tiers pour dommage subi.

UNE ASSURANCE ACTIVITE SYNDICALE

Chaque adhérent(e) FO, à jour de ses cotisations, est assuré(e) en cas d'accident corporel dans le cadre de son activité syndicale. Son véhicule est aussi assuré (remboursement de la franchise ou montant des réparations nécessaires) à concurrence de 458 € dans les deux cas.

LES PUBLICATIONS SYNDICALES

Chaque adhérent FO reçoit gratuitement la plupart des publications syndicales d'informations.

Sans oublier les moments d'échanges, de débats, la possibilité de rencontrer des gens d'univers différents et tous ces moments de la vie syndicale qui permettent un enrichissement personnel.



Annexe 1 - LA CHARTE D'AMIENS

Annexe 2 - Création de la C.G.T.-FO
Déclaration du 15 avril 1948

XV^{ème} CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF - IX^{ème} CONGRÈS DE LA C.G.T. AMIENS, 8-16 OCTOBRE 1906.

e Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la C.G.T. La C.G.T. regroupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera,

dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.

Léon JOUHAUX

Paris : 1er juillet 1879 - 28 avril 1954 5 novembre 1951

Léon JOUHAUX reçoit le Prix Nobel de la Paix

L'ancien secrétaire de la C.G.T. se voit décerner la plus haute distinction internationale pour son action courageuse menée au sein du syndicat tout au long de la deuxième guerre mondiale. Malgré la dissolution de la C.G.T. par le régime de Vichy, JOUHAUX continuera à remplir ses fonctions de directeur de la C.G.T. devenue en 1947 la C.G.T. - Force Ouvrière.



La - C. G. T. F. O.

combat pour

la liberté, l'émancipation le bien-être des travailleurs et la paix dans le monde

Le Congrès de la C.C.T. Force Ouvrière, réuni à Paris les 12 et 13 avril 1948, proclame que :

1. LE SYNDICALISME OUVRIER A POUR FONDEMENT LA LIBERTE.

Il ne saurait exister véritablement sans un état suffisant de démocratie dans la nation. Il ne saurait avoir d'action efficace sans la garantie, pour ses adhérents et pour lui, d'une entière liberté d'expression et d'action.

Le mouvement syndical ne peut accepter d'autre limite à son action que celle librement déterminée par lui-même.

2º LE BUT SUPREME DE L'ACTION SYNDICALE EST L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS.

En tant qu'individus, ils ont droit au total épanouissement de leur personnalité. En tant que producteurs, ils ont droit à leur juste et intégrale part des biens matériels existant dans la nation.

Le syndicalisme doit exercer son action constante pour porter au maximum de justice sociale le niveau de la condition ouvrière.

3' Rien de cela n'est possible dans un monde en état actif ou latent de conflit armé. Le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix.

Cette action est plus impérieusement indispensable sur un globe livré aux convoitises des grandes puissances et partagé en zones d'influence de deux blocs antagonistes.

4. L'ACTION POSITIVE DU SYNDICALISME EN FAVEUR DE LA PAIX DOIT S'EXERCER EN TOUS LIEUX QUI LUI SONT ACCESSIBLES.

Elle trouvera sur le plan international son expression dam une participation effective aux efforts entrepris ou à entreprendre dans le sens de la coopération économique et de l'égalité sociale. Ceci implique notamment sa présence au sein de l'Organisation internationale du Travail et du Comité économique et social de l'O.N.U.

5° Sur le plan spécifiquement national, l'action du syndicalisme doit s'exercer également sur le terrain économique et sur le terrain social.

6° Sur le terrain économique, le syndicalisme réclame un état d'organisation rationnelle basé sur l'existence et l'application d'un plan général de production et de répartition des produits.

Ce plan doit être lui-même basé sur l'établissement de parts équitables du revenu national entre les besoins de la consommation et ceux des investissements utiles au développement de la production.

Les secteurs industriels décisifs et celui du crédit doivent être gérés selon des formes de nationalisation excluant l'étatisme et le corporatisme.

Le syndicalisme doit être associé aux responsabilités des gestions sur le plan de l'entreprise (comités d'entreprise), de la profession et de la nation (Conseil économique).

7° Sur le terrain social, le syndicalisme réclame que soient protégés les individus économiquement faibles. Il doit lui-même défendre les intérêts de producteurs et de consommateurs que sont à la fois les salariés en utilisant au maximum la législation existante et en en promouvant l'extension autant que de besoin.

8° L'usage de la liberté, la participation à l'établissement d'un régime de démocratie économique et de justice sociale, supposent des individus en pleine possession de leurs moyens intellectuels et pleinement et correctement éclairés. L'action syndicale doit, en conséquence, s'inscrire dans le champ de l'éducation ouvrière, éducation générale, éducation professionnelle, éducation économique, éducation sociale, dans le cadre de la laïcité.

Considérant que la hausse des prix devance d'une façon constante l'augmentation des salaires, que cette course entre les salaires et les prix marque, à chaque étape, une réduction du pouvoir d'achat des salariés, le congrès estime que seule une diminution du coût de la vie peut apporter une stabilité économique et, partant, une amélioration de la condition humaine. C'est pourquoi il attire l'attention des pouvoirs publics sur le point suivant :

— Le redressement économique de la France reste subordonné à l'augmentation de la production, mais celle-ci ne pourra trouver son plein esser que dans la stabilité des salaires et des prix après l'accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs. C'est pourquoi les mesures préconisées ci-dessous s'imposent de toute urgence : équilibre du budget de l'Etat par l'application des mesures suivantes:

a) Réforme administrative, tenant compte du reclassement de

b) Réforme fiscale établissant l'égalité devant l'impôt ;

c) Réduction des crédits militaires ;

d) Répartition plus équitable du revenu national.

Ces mesures permettraient, en premier lieu, de recouvrer la stabilité monétaire indispensable à l'application des mesures économiques qui doivent compléter les propositions d'ensemble concernant le redressement général du pays, et qui sont les suivantes :

- BAISSE IMMEDIATE ET SENSIBLE DES PRIX INDUS-TRIELS ET AGRICOLES ;
- ETABLISSEMENT DE CIRCUITS DIRECTS D'APPROVI-SIONNEMENT PAR LA SUPPRESSION DES INTERME-DIAIRES INUTILES (1):
- EXTENSION DES MAGASINS-TEMOINS ET LEUR AP-PROVISIONNEMENT PRIORITAIRE ;
- DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES À TOUS LES STADES :
- REFORME DU REGIME DES EXPORTATIONS ET DES
- CONTROLE PLUS EFFICACE ET PLUS DIRECT DES POUVOIRS PUBLICS EN LIAISON AVEC LES ORGANI-SATIONS SYNDICALES.

Le congrès regrette profondément que le gouvernement n'ait pas pris les mesures propres à obtenir les résultats recherchés.

Il déclare que la libération des prix n'apporte pas présentement la baisse indispensable à l'équilibre des budgets ouvriers, les travailleurs ne peuvent donc plus admettre que les salaires soient fixés par décision ministérielle, c'est pourquoi le congrès revendique d'ores et déjà le retour aux conventions collectives nationales, celles-ci étant librement discutées entre organisations patronales et

Le congrès estime indispensable l'examen rapide des zones de salaires par les pouvoirs publics avec la participation active des organisations syndicales.

Le congrès mandate impérativement les militants du Bureau confédéral et de la C.A. pour faire appliquer les mesures techniques qui s'imposent quant à la réalisation rapide de ce programme.

Le congrès, préoccupé de la nécessité du redressement économique de l'Europe, déclare que l'aide apportée par certains pays étrangers ne peut être considérée comme une aliénation de notre indépendance; aussi, en liaison avec les organisations syndicales ouvrières des pays étrangers, il accepte d'apporter sa collaboration totale à la réorganisation économique de l'Europe, étant entendu qu'aucun pays démocratique ne peut en être exclu.

IL SE REFUSE A S'INTEGRER DANS UNE POLITIQUE DE BLOC, QUI NE PEUT QU'ETRE PREJUDICIABLE A L'ORGANISA-TION DE LA PAIX.

Dans le but d'obtenir l'application intégrale de son programme, le congrès lance un appel à tous les travailleurs de France et des territoires d'outre-mer qui veulent, avec la C.G.T. Force Ouvrière, conserver leur indépendance, leurs libertés et construire une paix universelle et durable.

⁽¹⁾ It este blen entiridu que les voyageurs-représentants et placiers ne sont pes considérés comme des intérmédiaires inutiles.

